

OPC/compartiment/ISIN **SICAV DE DROIT BELGE**
BELFIUS FULLINVEST
Numéro d'entreprise 0445.784.878
Adresse Place Rogier 11, 1210 Bruxelles
Gestionnaire Belfius Investment Partners

Type de communication Publications urgentes par ex. des événements et circonstances spéciaux
Date de communication 2021-12-22

SICAV DE DROIT BELGE

BELFIUS FULLINVEST, Place Rogier 11, 1210 Bruxelles - OPCVM - Numéro d'entreprise: 0445.784.878

AVIS

Les investisseurs sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) qui se tiendra virtuellement (sans présence physique) le 19/01/2022, à 11h30, afin de délibérer et de statuer sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Modalités de conversion

Proposition faite à l'AGE de supprimer l'article 11, alinéa 2 des statuts.

Proposition faite à l'AGE d'insérer un nouvel alinéa 2 et 3 afin de préciser les modalités du prix de conversion.

Proposition faite à l'AGE de supprimer l'article 21 des statuts et la référence audit article à l'article 27.

2. Mécanisme d'Anti-Dilution

Proposition faite à l'AGE d'insérer à l'article 12 un point « D. Mécanisme d'Anti-Dilution »

3. Nouveau codes des sociétés et des associations

Proposition faite à l'AGE de mettre les statuts en conformité avec le Code des Sociétés et Associations.

4. Projet de statuts coordonnés

Proposition faite à l'AGE d'approuver le texte des statuts coordonnés.

5. Entrée en vigueur

Les décisions entreront en vigueur le 01/02/2022.

6. Pouvoirs

Proposition de conférer à Candriam Belgium et/ou RBC IS Belgium tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions à prendre de l'ordre du jour et au notaire instrumentant pour déposer le texte coordonné des statuts au Greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles.

Le Conseil d'Administration observe de près l'évolution de la COVID-19 et a décidé de tenir la réunion sans présence physique, afin de limiter l'exposition des parties prenantes. Par conséquent, les actionnaires sont informés par la présente qu'il leur sera impossible d'assister à la réunion physiquement et qu'ils ne pourront exercer leurs droits d'actionnaires à la réunion qu'en votant par procuration.

Pour exprimer leur vote, les actionnaires sont priés, pour des raisons d'organisation, de remplir et signer le formulaire de procuration ci-joint et le renvoyer par courrier électronique à l'adresse suivante : legal_fund_management@candriam.com, de manière à ce qu'il arrive au plus tard le 12/01/2022 à minuit.

Les investisseurs sont également informés des modifications de prospectus/informations clés pour l'investisseur suivantes :

1. Précision à la politique d'investissement : La proportion des investissements en OPC gérés par Candriam peut représenter 100% des investissements en OPC.
2. Mise à jour du § « Transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et techniques de gestion efficace de portefeuille » afin de l'aligner à la gestion réelle du portefeuille
3. Précision au § « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » que les compartiments n'ayant pas d'objectif d'investissement durable et qui ne promeuvent pas spécifiquement de caractéristiques environnementales et/ou sociales ne prennent pas en compte les principaux impacts négatifs (PAI) sur la durabilité.
4. Ajout d'un « risque spécifique lié aux actions A chinoises » au § « Informations concernant le profil de risque ». Ce segment de marché spécifique est soumis à des restrictions d'accès fortes et évolutives, à une liquidité limitée et à des risques opérationnels et réglementaires en termes de négociation, liquidation et conservation des titres. Le risque spécifique à la devise Renminbi et les évolutions fiscales incertaines sont également à prendre en compte. Les investisseurs sont invités à prendre connaissance du projet de prospectus.
5. Mise en place d'une commission de commercialisation à la conversion (Max. 2,5%) au niveau des commissions et frais récurrents non récurrents supportés par l'investisseur.

Les modifications entreront en vigueur le 01/02/2022.

Le projet de prospectus et des statuts coordonné est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

Les investisseurs qui le souhaite peuvent, durant un délai d'un mois à dater de cette publication, demander le remboursement de leurs parts, sans aucun frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les parts sont vendues).

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement (en néerlandais et en français) au siège social de la sicav et de l'établissement chargé du service financier en Belgique et de ses agences (Belfius Banque S.A., place Rogier 11, 1210 Bruxelles), ainsi que sur les sites internet www.belfius.be, www.belfiusip.be.

Le conseil d'administration

FORMULAIRE DE PROCURATION

BELFIUS FULLINVEST, Place Rogier 11, 1210 Bruxelles - OPCVM - Numéro d'entreprise: 0445.784.878

Devant parvenir à Candriam Belgium (X. Dobbelstein, legal_fund_management@candriam.com) le 12/01/2022 au plus tard

Le/la soussigné(e)

Dans le cas d'une personne morale, ici valablement représentée par :

.....

Propriétaire des actions/parts suivantes :

<i>Compartment</i>	<i># actions</i>
Belfius Fullinvest High C Cap. (BE0131578461)	
Belfius Fullinvest High C Dis. (BE0146676128)	
Belfius Fullinvest High L Cap. (BE6214498964)	
Belfius Fullinvest Low C Cap. (BE0131576440)	
Belfius Fullinvest Low C Dis. (BE0146674107)	
Belfius Fullinvest Low L Cap. (BE6214496943)	
Belfius Fullinvest Medium C Cap. (BE0131577455)	
Belfius Fullinvest Medium C Dis. (BE0146675112)	
Belfius Fullinvest Medium L Cap. (BE6214497958)	
Belfius Fullinvest Medium R Cap. (BE6258211620)	

Vu la convocation à l'Assemblée de Belfius Fullinvest dont le/la soussigné(e) est actionnaire/participant et qui se tiendra le 19/01/2022, virtuellement (sans présence physique), afin de délibérer et de statuer sur les points mentionnés à son ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

1. Modalités de conversion

Proposition faite à l'AGE de supprimer l'article 11, alinéa 2 des statuts.

Proposition faite à l'AGE d'insérer un nouvel alinéa 2 et 3 afin de préciser les modalités du prix de conversion.

Proposition faite à l'AGE de supprimer l'article 21 des statuts et la référence audit article à l'article 27.

2. Mécanisme d'Anti-Dilution

Proposition faite à l'AGE d'insérer à l'article 12 un point « D. Mécanisme d'Anti-Dilution »

3. Nouveau codes des sociétés et des associations

Proposition faite à l'AGE de mettre les statuts en conformité avec le Code des Sociétés et Associations.

4. Projet de statuts coordonnés

Proposition faite à l'AGE d'approuver le texte des statuts coordonnés.

5. Entrée en vigueur

Les décisions entreront en vigueur le 01/02/2022.

6. Pouvoirs

Proposition de conférer à Candriam Belgium et/ou RBC IS Belgium tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions à prendre de l'ordre du jour et au notaire instrumentant pour déposer le texte coordonné des statuts au Greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles.

Constitue pour mandataire spécial avec faculté de substitution:

Le président de l'assemblée

à l'effet de le/la représenter à l'Assemblée/aux Assemblées ci-dessus détaillée(s) dont le/la soussigné(e) est actionnaire, prendre part à toutes les délibérations et tous votes, et voter conformément aux instructions reprises ci-dessous, sous le titre VOTE, ainsi que signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, et, en général, faire le nécessaire. A défaut d'instructions claires se rapportant à l'exercice du droit de vote, le mandataire ainsi désigné approuvera tous les points précités.

ET/OU

à défaut de la désignation d'un mandataire ou en son absence, donne procuration à un membre du Conseil d'Administration de la sicav/de la société de gestion des FCP concernée par l'opération avec faculté de substitution,

.....

(le nom peut être laissé en blanc)

à l'effet de le/la représenter à l'Assemblée/aux Assemblées ci-dessus détaillée(s) dont le/la soussigné(e) est actionnaire, prendre part à toutes les délibérations et tous votes, et voter conformément aux instructions reprises ci-dessous, sous le titre VOTE, ainsi que signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, et, en général, faire le nécessaire. A défaut d'instructions claires se rapportant à l'exercice du droit de vote, le mandataire ainsi désigné approuvera tous les points précités.

VOTE

Soit

Approbation globale de tous les points à l'ordre du jour : OUI NON ABSTENTION

Soit

Approbation de la proposition 1. OUI NON ABSTENTION

Approbation de la proposition 2. OUI NON ABSTENTION

Approbation de la proposition 3. OUI NON ABSTENTION

Approbation de la proposition 4. OUI NON ABSTENTION

Approbation de la proposition 5. OUI NON ABSTENTION

Approbation de la proposition 6. OUI NON ABSTENTION

La présente procuration vaut également pour toute autre Assemblée qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Fait à, le2022.

Signature:

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".